



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 30 juin 2022

COMMUNIQUÉ CONJOINT DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION, DU MINISTÈRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, ET DU MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

Ukraine – La France mobilisée pour soutenir le droit à l'avortement des femmes ukrainiennes déplacées

Depuis le début de l'agression russe en Ukraine, plusieurs centaines de femmes ukrainiennes déplacées en Pologne font face à des restrictions de leur droit fondamental à l'avortement. Parmi elles, nombreuses sont celles ayant subi des viols ou des sévices sexuels dans le cadre du conflit.

Les femmes ukrainiennes déplacées font face en Pologne à l'une des législations les plus restrictives d'Europe en termes d'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Cette situation constitue une atteinte à leurs droits fondamentaux ainsi qu'une mise en danger de leur intégrité physique et psychologique déjà fragilisée par le conflit.

Dans ce cadre, le ministère de la Santé et de la Prévention, le ministère délégué chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances ainsi que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères apporteront un soutien financier de 60 000 € au réseau *Avortement sans Frontières* dont les organisations de terrain agissent au quotidien pour faciliter l'accès à l'avortement des femmes ukrainiennes déplacées qui souhaitent y recourir.

Par le biais de la Fédération internationale pour la Planification familiale, qui travaille avec le réseau depuis plusieurs années, les ministères soutiendront les actions d'information et d'assistance auprès des femmes ukrainiennes déplacées en Pologne. Le soutien opérationnel des ONG du réseau *Avortement sans Frontières* concernera en particulier le financement de leur numéro d'aide téléphonique, ainsi que le soutien logistique aux femmes dont la situation requiert de se rendre dans un autre pays où l'avortement est légal et peut être réalisé dans de bonnes conditions d'accès aux soins.

Depuis le début du conflit, *Avortement sans frontières* a prêté assistance à près de 500 femmes ukrainiennes souhaitant recourir à une IVG sur le territoire polonais. Le soutien financier de leur action par le Gouvernement français permettra d'apporter une aide concrète à au moins 150 femmes, dans un contexte où l'enlisement du conflit nécessite qu'un nombre croissant d'entre elles puisse bénéficier d'une assistance afin de quitter le territoire pour recourir à une IVG dans de bonnes conditions.

Brigitte Bourguignon, ministre de la Santé et de la Prévention, déclare : « *Depuis le début de l'agression russe, le Ministère de la Santé soutient l'Ukraine et les victimes du conflit par un soutien aux réfugiés présents en France, la prise en charge de patients ukrainiens et un appui sanitaire massif à l'Ukraine et aux pays limitrophes. Par cette aide à la Fédération internationale pour la Planification familiale, avec Isabelle Rome et Clément Beaune, nous souhaitons aussi réaffirmer notre aide aux femmes ukrainiennes déplacées, et notre attachement indéfectible au droit à l'IVG, droit fondamental pour la santé et la liberté des femmes.* »

Isabelle Rome, ministre déléguée auprès de la Première ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, déclare : « *Depuis le début de l'agression injustifiée par la Russie, la France se tient résolument aux côtés du peuple ukrainien. Les femmes sont particulièrement exposées aux violences sexuelles. C'est pourquoi, avec Brigitte Bourguignon et Clément Beaune, nous avons décidé d'accompagner les Ukrainiennes déplacées en Pologne. L'accès à l'interruption volontaire de grossesse est un droit fondamental inaliénable.* »

Clément Beaune, ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé de l'Europe, déclare : « *Les femmes ukrainiennes déplacées en Pologne, dont certaines ont été victimes de violences sexuelles, ne*

sont pas en mesure d'avoir accès à l'IVG. L'initiative que nous portons avec Isabelle Rome et Brigitte Bourguignon s'inscrit dans le cadre de notre défense sans relâche des droits des femmes. Nous devons être à l'avant-garde de ce combat pour l'égalité en Europe. Nous continuerons ainsi de défendre l'inscription du droit à l'avortement dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Nous devons réaffirmer cet engagement en ce dernier jour de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne.»

Contacts

Ministère de la Santé et de la Prévention

01 40 56 72 05 - sec.presse.cabsante@sante.gouv.fr

Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances

01 42 75 62 75 - presse-efh@pm.gouv.fr

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Cabinet de Clément Beaune

01 43 17 43 57 - secretariat-presse.cabaue@diplomatie.gouv.fr